



## CAEN - NAUTIC - CLUB

### REGLEMENT

#### **Championnat de France Endurance S 3 Championnat de France Vitesse : Série Nationale et S 2000.**

Le Caen Nautic Club organise le championnat de France Inshore les **09 et 10 septembre 2017**. Ces épreuves sont inscrites au calendrier de la **Fédération Française Motonautique**.

#### 1) DEMANDES D'ENGAGEMENT

Les demandes d'engagement devront être réalisées sur la feuille d'inscription fournie par le Comité d'Organisation, qui peut être téléchargée sur notre site : [www.caen-nautic-club.com](http://www.caen-nautic-club.com)  
ou envoyée sur demande par mail : [contact@caen-nautic-club.com](mailto:contact@caen-nautic-club.com)

Elles devront être parvenues impérativement avant **le vendredi 1er septembre 2017** à l'adresse suivante :

**CAEN NAUTIC CLUB – quai Hippolyte Lefèvre – 14120 MONDEVILLE**

#### Le droit d'engagement est fixé à :

- 50 € par bateau endurance S 3
- 50 € par bateau/par course Série Nationale vitesse (2 courses dans le week-end) soit 100€
- 50 € par bateau/par course S 2000 vitesse (2 courses dans le week-end) soit 100€
- 25 € par bateau Série Nationale pour le Match Race
- 30 € par bateau S2000 pour le Match Race

**Attention : toute demande d'engagement reçue après la date limite du **jeudi 31 août**, sera majorée de 100%. Le règlement devra être joint à la demande,**

Dépôt obligatoire lors de l'inscription d'un chèque de caution de **250.00 €** (dégradation bouée, état des lieux sur le site, caution « charte éco-citoyenne »), qui vous sera restitué avant votre départ par le trésorier du Caen Nautic Club, après un contrôle de l'état des lieux que vous avez occupé sur le parc (déchets, bidons... doivent être mis dans les containers). Le non-respect de cette obligation entraînera une pénalité financière de **100 €**.

#### 2) INSCRIPTIONS-CONTRÔLES

Les inscriptions auront lieu le vendredi 8 septembre 2017 de 17h30 à 20h00 et le samedi 09 septembre 2017 de 8h00 à 10h00 sur le parc à bateaux. Les contrôles débuteront le vendredi 8 septembre 2017 à 17h30 jusqu'à 21h00. La présence de tous les bateaux participants y est obligatoire.

Tout changement du bloc moteur intervenant après les essais chronométrés entraînera :

- Un nouveau contrôle technique
- Un placement en fond de grille de sa catégorie.

En Série Nationale, tout changement du bloc moteur après la première manche entraînera la disqualification du bateau.

Le pilote, obligatoirement présent, devra présenter :

- Le certificat du test d'immersion
- L'attestation de L'ANFR d'obtention d'une fréquence radio
- La licence pilote
- Le titre de navigation du bateau (immatriculation)
- Le certificat de jauge
- La fiche d'homologation du moteur
- L'assurance assistant

**Les pilotes qui n'auront pas satisfait ces contrôles ne seront pas admis à courir.**



## CAEN - NAUTIC - CLUB

Dans le cas où un team serait titulaire d'une assurance personnelle, couvrant l'ensemble de son équipe, il devra présenter son attestation nominative, dès son inscription, et justifier que le montant de la responsabilité civile est au moins supérieure ou égale à 8 000.000 € (RC Fédérale).

### **RADIO**

Pour des raisons d'ordre sécuritaire, il est obligatoire que tous les bateaux soient équipés de liaisons radio entre le compétiteur et son team. Celui-ci dénommé « homme radio » devra être présent lors du briefing, signer la feuille de présence, comme le pilote, sous peine de pénaliser ce dernier d'une amende de 150 €. La femme ou l'homme radio devra, pendant toute la durée où son bateau est sur l'eau, se situer à proximité de la direction de course, ou dans un endroit prédéfini au cours du briefing, afin d'assurer une liaison permanente avec le compétiteur.

**Le bon fonctionnement de chaque radio embarquée sera vérifié lors du contrôle technique d'avant course.**

### 3) PARC A BATEAUX

Chaque embarcation doit respecter l'emplacement qui lui est attribué. **Il est interdit de fumer.** Tout manquement à ces règles entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

Les remorques devront être évacuées des grues immédiatement après la mise à l'eau et replacées à l'emplacement attribué. Aucune réparation n'est admise sous les grues. Toute infraction à cette règle impérative entraînera la mise hors course.

Il est interdit d'accrocher sur les barrières du parc à bateaux ou sur le parcours, banderoles, panneaux publicitaires sans l'autorisation écrite des organisateurs. L'autorisation ne sera accordée qu'à la condition d'une contre partie financière au **CAEN NAUTIC CLUB**.

### 4) MISE A L'EAU, ESSAIS ET COURSES

La mise à l'eau des bateaux s'effectuera exclusivement au parc à bateaux. Les mises à l'eau seront effectuées sous la seule responsabilité des pilotes. Aucun recours ne pourra avoir lieu à l'encontre des organisateurs. Chaque embarcation aura ses élingues, **minimum une tonne par élingue.**

Il est interdit de gruter les bateaux avec une ou plusieurs personnes à bord.

**Attention, conformément au règlement FFM, la mise à l'eau s'effectuera dans le même ordre que la grille de départ. Chaque bateau devra se rendre immédiatement à sa position de départ. Le non-respect de cette procédure entraînera une position en fin de grille (toutes catégories).**

### **Navigation dans le bassin de mise à l'eau : 20 km/h maximum**

Les essais auront lieu les 09 et 10 septembre 2017 (voir timing).

#### **ESSAIS CHRONOMETRES :**

**Vitesse Série Nationale - Les essais chronométrés se dérouleront sur 12 tours. Durée : 45mn.**

En cas d'impossibilité de procéder aux essais chronométrés, la grille de départ de la première course sera établie d'après le classement provisoire du championnat de France.

**Vitesse S 2000 - Les essais chronométrés se dérouleront sur 12 tours. Durée : 45mn.**

En cas d'impossibilité de procéder aux essais chronométrés, la grille de départ de la première course sera établie d'après le classement provisoire du championnat de France.

#### **COURSES :**

**ENDURANCE S 3, 2 Heures**

Le nombre de bateaux participants est limité à 25. Dans le cas où plus de 25 engagements parviendraient au CAEN NAUTIC CLUB, il sera procédé à des essais chronométrés qualificatifs, ne seront retenus que les 25 premiers.



## CAEN - NAUTIC - CLUB

### VITESSE Série Nationale, 2 courses de 20 tours

Le nombre de bateaux participants est limité à 25 par catégorie. Dans le cas où plus de 25 engagements parviendraient au CAEN NAUTIC CLUB, les essais chronométrés seront qualificatifs, ne seront retenus que les 25 premiers.

### VITESSE S 2000, 12 Bateaux par course, 2 courses de 32 tours

Le nombre de bateaux participants est limité à 12 par catégorie. Dans le cas où plus de 12 engagements parviendraient au CAEN NAUTIC, les essais chronométrés seront qualificatifs, ne seront retenus que les 12 premiers.

### MATCH RACE 2000 DIMANCHE 11 SEPTEMBRE

Selon un circuit type UIM, manches éliminatoires par poules de 2 bateaux – le nombre de bateaux devra obligatoirement être pair – 8 ou 16 bateaux – la sélection se fera en fonction de la date d'inscription).

Primes : 1er = 75€ - 2ème = 50€ - 3ème = 25€ - remise d'une coupe aux 3 premiers par le partenaire de ce Match Race.

### MATCH RACE SERIE NATIONALE DIMANCHE 11 SEPTEMBRE

Selon un circuit type UIM, manches éliminatoires par poules de 2 bateaux – le nombre de bateaux devra obligatoirement être pair – 8 ou 16 bateaux – la sélection se fera en fonction de la date d'inscription).

Primes : 1er = 75€ - 2ème = 50€ - 3ème = 25€ - remise d'une coupe aux 3 premiers par le partenaire de ce Match Race.

#### 5) REUNION DES PILOTES

Elle aura lieu le samedi et le dimanche dans le parc à bateaux, selon les horaires prévus dans le timing joint lors de l'inscription.

**La présence des pilotes et hommes « radio » est obligatoire**, une feuille de présence sera établie avec émargement.

La présence des **teams managers** est vivement conseillée.

Si un pilote ou un homme « radio » est absent à cette réunion ou part de façon anticipée avant la fin du briefing, il sera pénalisé d'une amende de **150€**. Après règlement de cette amende, en cas de pilote pénalisé, il devra participer à un briefing privé, au terme duquel, il sera autorisé à prendre le départ de la course. En cas de non paiement de l'amende, le pilote incriminé ne prendra pas le départ.

#### 6) CIRCUIT ET PARCOURS

##### ENDURANCE

Circuit de **1700** mètres délimité par trois bouées, rotation contraire au sens des aiguilles d'une montre.

##### VITESSE Série Nationale

Circuit de **1700** mètres délimité par trois bouées, rotation contraire au sens des aiguilles d'une montre.

##### VITESSE S2000

Circuit de **1700** mètres délimité par trois bouées, rotation contraire au sens des aiguilles d'une montre.

**NB :** Les nouveaux pilotes de chaque catégorie partiront avec 5 secondes de décalage pour leurs deux premières courses.

Pour toutes les courses, dès le départ, les pilotes devront contourner par la gauche la première la bouée située sous le viaduc et prendre ensuite, le circuit normal comme il sera expliqué lors du briefing.

L'accès au circuit se fera à vitesse réduite et obligatoirement par le chenal délimité par de nombreuses petites bouées oranges. L'entrée et la sortie de celui-ci seront signalées par l'implantation de deux grosses bouées sphériques oranges situées aux extrémités.

#### 7) DEPART

Le départ sera donné suivant les règlements UIM : départ moteur arrêté. La position des feux sera précisée lors de la réunion des pilotes.



## CAEN - NAUTIC - CLUB

### 8) HORAIRES DE COURSES

Voir annexe

### 9) ARRIVEE

L'arrivée se fera sur le bateau de tête après deux heures de course (pour l'endurance). Les bateaux seront arrêtés au drapeau à damiers noirs et blancs devant le poste de chronométrage (ligne d'arrivée sur le plan).

### 10) FIN DE COURSE

Les pilotes ayant terminé la course ont l'obligation de se retirer du circuit sans le couper et sans gêner les autres bateaux.

### 11) ARRET DE COURSE

Un drapeau rouge sera utilisé en cas d'arrêt de course au PC direction de course et sur chacun des 3 bateaux remorqueurs, soit pour des raisons de force majeure, soit pour indiquer que la limite de durée est dépassée.

### 12) EQUIPAGE endurance

Pour un équipage de deux pilotes inscrits, un changement de pilote est obligatoire, y compris pour une course de deux heures. Il s'effectuera uniquement au parc de ravitaillement, avec identification et émargement du pilote à chaque relai. Pour une course de deux heures ce changement devra s'effectuer dans une période de 30 minutes débutant : 45 minutes après le départ, et finissant 1h15 après le départ. Les horaires précis seront définis au cours du briefing. Toute infraction à cette règle entraînera une pénalité de 5 tours.

Lorsqu'un pilote s'engage seul sur une course d'endurance de deux heures, il devra obligatoirement observer un arrêt au ponton de changement de pilote défini lors du briefing, sortir de son bateau pour aller signer la feuille d'émargement pilote, reprendre le départ dans les conditions de sécurité réglementaires, après accord du Commissaire habilité présent sur le ponton.

### 13) MARQUES DISTINCTIVES

Le numéro de course doit être peint en noir sur fond blanc et être visible des deux bords, ainsi que sous le bateau sous le tunnel. Les chiffres mesureront 24 cm de haut, auront un plein de 4 cm. Les numéros non conformes à l'article UIM 206-02 seront signalés aux pilotes, aucune réclamation sur le classement ne sera acceptée par le jury pour les bateaux aux numéros signalés non conformes.

### 14) REPARATION

Les réparations s'effectueront sur le parc à bateaux. L'échange de pièces (sauf carter moteur et cylindres) sera autorisé sous le contrôle d'un commissaire technique.

### 15) JURY

Le Comité de course sera constitué conformément au règlement U.I.M. Le jury sera constitué par le comité d'organisation et il sera placé sous l'autorité de son président. Le commissaire sportif **F.F.M.** est membre de droit du jury.

### 16) CANOTS DE SECOURS

Les canots de secours et les bateaux de remorquage seront munis d'un drapeau jaune et d'un drapeau rouge. Le remorquage et le halage par un tiers entraîneront la disqualification.

Les bateaux de surveillance remorqueront les bateaux en difficulté vers le parc pour permettre le dépannage de ceux-ci.



## CAEN - NAUTIC - CLUB

### 17) CODE DES SIGNAUX (DRAPEAUX) UTILISES

- VERT : plan d'eau libre
- ROUGE : arrêt général de la course
- JAUNE : danger sur le circuit, 70 Km/h maxi, **pas de dépassement**
- NOIR : arrêt pour le pilote à qui le signal est destiné
- ORANGE : marque de parcours virage.

### 18) VIRAGE ET ABORDAGE DES MARQUES DE PARCOURS

Tout bateau désirant se rendre au parc à bateaux devra prévoir son dégagement sans gêner la course.

**En endurance S 3**, si une marque de parcours est endommagée ou détruite, lors des essais libres ou de la compétition, différentes pénalités seront appliquées, selon détail ci-dessous :

Une marque de parcours touchée n'entraîne aucune pénalité.

Une marque de parcours déplacée, endommagée ou détruite pendant les essais : 1 tour de pénalité.

Une marque de parcours déplacée, endommagée ou détruite pendant la course : 5 tours de pénalités.

La seconde marque de parcours déplacée, endommagée ou détruite, entraînant un arrêt de course le temps de procéder à son remplacement : 10 tours de pénalités.

La seconde marque de parcours déplacée, endommagée ou détruite, pendant les essais libres, entraînant un arrêt des essais le temps de procéder à son remplacement : 2 tours de pénalités.

Une Bouée loupée 1 tour de pénalité.

Si un pilote manque une marque de parcours, il doit poursuivre sa route et sera pénalisé d'un tour. Il ne doit pas essayer de reprendre cette marque de parcours sous peine de disqualification.

Toute bouée endommagée ou détériorée (Ex : attaches arrachées, etc...) fera l'objet d'une pénalité financière de **250,00 €**. Un chèque de caution du même montant sera déposé à cet effet lors de l'inscription du pilote au Secrétariat de la course. Ce chèque lui sera restitué si aucun incident n'a été signalé.

**En Vitesse Série Nationale et S 2000**, si une marque de parcours est déplacée, endommagée, ou détruite, lors des essais libres, chronométrés et/ou durant la course, différentes pénalités seront appliquées, selon détail ci-dessous :

- Une marque de parcours touchée n'entraîne aucune pénalité.

- Une marque de parcours déplacée, endommagée ou détruite lors de la course : 1 tour de pénalité.

- Une marque de parcours déplacée, endommagée ou détruite pendant les essais chronométrés : fin de ces essais pour le pilote incriminé.

- La seconde marque de parcours déplacée, endommagée ou détruite lors de la course entraînant un arrêt de course : disqualification du pilote incriminé.

- La seconde marque de parcours déplacée, endommagée ou détruite entraînant l'arrêt des essais chronométrés le pilote responsable sera exclu de cette séance d'essais, et positionné en dernière place de la grille de départ.

- Une marque de parcours loupée 1 tour de pénalité.

- Si un pilote manque une marque de parcours, il doit poursuivre sa route et sera pénalisé d'un tour. Il ne doit pas essayer de reprendre cette marque de parcours sous peine de disqualification.

Toute bouée endommagée ou détériorée (Ex : attaches arrachées, etc...) fera l'objet d'une pénalité financière de **250,00 €**. Un chèque de caution du même montant sera déposé à cet effet lors de l'inscription du pilote au Secrétariat de la course. Ce chèque lui sera restitué si aucun incident n'a été signalé.

### 19) VERIFICATION DES COQUES ET DES MOTEURS

(article 502 en son entier)

Il est rappelé aux pilotes :

- Que les vérifications seront effectuées sur le bateau et le moteur
- Que le moteur ne peut être changé pendant une course.
- Que seules les réparations prévues par le règlement UIM sont autorisées sous contrôle d'un commissaire technique.



## CAEN - NAUTIC - CLUB

### 20) REGLEMENT

Le jury ainsi que les pilotes devront se conformer au règlement de la FFM et de l'UIM en plus du dit règlement particulier.

### 21) PROCEDURE DE RECLAMATION

UIM Article 403 et suivants

Lieu : PC COURSE

Le droit de réclamation est fixé à **80 €**. Toute réclamation devra être déposée au maximum 1 heure après l'affichage des résultats sur le tableau officiel, par écrit et signée, auprès du Commissaire sportif de la course, accompagnée d'un chèque de **80 €**. Toute réclamation technique relative à un moteur devra être transmise par écrit et remise avant le premier briefing au Commissaire Sportif, avec le chèque correspondant : **380 €**,

*Il faut rappeler que seuls les pilotes et teams manager sont habilités à déposer une réclamation. De même seuls les pilotes et teams managers concernés sont habilités à demander des explications sur une réclamation ou une sanction.*

### 22) RESULTATS

Ils seront proclamés le samedi 09 septembre 2017 à 18h45 et le dimanche 10 septembre 2017 à 18h20. La remise des prix aura lieu sur le Bassin de Calix. Des coupes seront remises aux trois premiers de chaque course. Les récipiendaires devront être en tenue de course. Conformément au règlement fédéral, aucune prime ne sera délivrée.

### 23) SECURITE

#### A - Parc à bateaux

**Dans le parc, il est formellement interdit de fumer ou d'allumer des feux sous peine d'exclusion immédiate du parc à bateaux et de non restitution de la caution**

**Toute personne en état d'ébriété sera exclue du parc à bateaux. Des contrôles d'alcoolémie pourront être diligentés par le commissaire sportif désigné par la FFM sur toutes les personnes titulaires d'une licence fédérale et participant à la course (pilotes, teams manager, assistants....) et par l'organisateur sur toutes les personnes présentes sur le parc (hors licenciés). En cas de refus ou de contrôle positif, celui-ci sera immédiatement exclu de la course.**

**Un contrôle antidopage pourra avoir lieu sous contrôle du médecin ou du préleveur délégué par le ministère de tutelle. Les résultats positifs seront soumis à la commission de discipline antidopage dans les délais réglementaires. Si besoin, elle infligera les sanctions disciplinaires prévues.**

**Il est demandé aux pilotes de protéger l'hélice par un cache, dans le parc à bateaux ainsi que durant le trajet jusqu'aux grues de mise à l'eau.**

#### B - Tenue de course

Gilet de sauvetage conforme au règlement UIM.

Casque protecteur conforme au règlement UIM.

**Les chaussures montantes sont obligatoires et devront être conformes aux normes UIM.**

#### C - Sécurité bateaux

Les systèmes de sécurité suivants seront exigés : coupe circuit coupant automatiquement l'allumage et un rappel de ralenti de la commande de gaz.

#### D - Équipements sur le parc

L'électricité et l'eau sont mis à disposition sur le parc, sous réserves pour l'électricité que le câble soit conforme à la réglementation actuelle et résistant aux chocs. Mise à disposition de containers : chaque équipage à l'obligation de laisser son emplacement propre. Mise à disposition d'un bac de récupération des huiles près de la tente de jaugeage.

4 W C chimiques.



## CAEN - NAUTIC - CLUB

### E – Charte Eco-Citoyenne et règlement de course

Chaque team manager (à défaut le pilote) s'engage à respecter et à signer la charte Eco-Citoyenne (annexe 1 du règlement), ainsi que le présent règlement.

### F - Ponton grutage, Ponton départ

L'accès à tous les pontons est strictement interdit aux enfants de moins de 14 ans.

Seuls trois assistants par bateau sont autorisés sur le ponton de mise à l'eau et/ou de départ.

Ces assistants doivent porter au poignet le bracelet « ASSISTANT FFM » délivré par le secrétariat de course lors de l'engagement du pilote. Ce bracelet justifie de la couverture de l'assurance obligatoire valide pour le porteur. Néanmoins, celui-ci doit être en mesure de présenter sa licence annuelle ou 72H à la demande du secrétariat ou du commissaire sportif.

Il sera délivré une licence 72H uniquement pour les assistants engagés pour une course.

### 24) RECEPTION A L'ARRIVEE DES PILOTES

Le bureau d'accueil des pilotes sera installé à l'entrée du parc à bateaux. Les bracelets permettant l'accès à celui-ci seront distribués lors de l'inscription des bateaux et des pilotes.

**Attention** : Seuls les véhicules utilitaires servant d'atelier seront acceptés dans le périmètre des tentes abritant les bateaux sur le parc. Les véhicules légers devront être stationnés dans le périmètre désigné par l'organisateur. 1 bracelet accès parc à bateaux, parc à essence et ponton de départ par pilote engagé pour 1 ou 2 épreuves, ce bracelet permet l'utilisation du véhicule navette.

5 bracelets pour la famille et partenaires (**attention, ces bracelets ne donnent pas accès aux pontons de départ et de mise à l'eau, ni aux navettes**).

### NOTA BENE

Le gardiennage des bateaux dans la nuit du vendredi au dimanche matin sera assuré dans le périmètre clos, mais sans que la responsabilité des organisateurs puisse être engagée. Il sera impossible d'y pénétrer entre **21 H 00 et 08 H 00**.

Le comité organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement ainsi que le programme, si des circonstances indépendantes de sa volonté le lui imposaient et notamment d'annuler purement et simplement l'épreuve si les conditions météorologiques ne permettaient pas son déroulement dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

### 26) DROIT D'IMAGE

Chaque participant autorise les organisateurs de cette manifestation ainsi que leurs ayants droits, tel que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à cette épreuve, sur tous supports y compris les documents promotionnels et /ou publicitaires pour la durée la plus longue prévue par la loi.

*La FFM, le Caen Nautic Club, le comité de course, le Jury, les commissaires, ainsi que toutes les personnes attachées à l'organisation de cette manifestation, demandent à tous les participants de s'astreindre à une certaine discipline, afin que ces journées de compétition aient lieu dans les meilleures conditions.*

*Nous les remercions par avance.*

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES, VEUILLEZ NOUS CONTACTER PAR MAIL :

[contact@caen-nautic-club.com](mailto:contact@caen-nautic-club.com)

Toutes les informations sont sur notre site : [www.caen-nautic-club.com](http://www.caen-nautic-club.com)



## CAEN - NAUTIC - CLUB

### Charte Eco-Citoyenne

Je soussigné \_\_\_\_\_ pilote \* / team manager \* certifié avoir pris connaissance du règlement joint et m'engage à respecter les articles suivants et le règlement ci-joint pendant tout le temps de la présence de notre team sur le site de la manifestation motonautique organisée par Le CAEN NAUTIC CLUB

- A produire le moins de déchets possibles.

- A jeter moins et jeter mieux en me renseignant sur tous les moyens mis à disposition pour se débarrasser de nos déchets de la façon la moins dommageable pour l'environnement du site.

- A ne pas se débarrasser de nos déchets encombrants ou toxiques dans la nature, c'est-à-dire n'importe où sur le site.

- A donner l'exemple aux membres de mon équipe en leur indiquant la meilleure manière de gérer leurs déchets.

- A respecter le règlement en ce qui concerne les tapis absorbants et la récupération des huiles dans les bacs mis à notre disposition sur le parc à bateaux. (**rappel art 24 du règlement**).

- A faire le moins de bruit dans la mesure du possible.

- A préserver l'aspect de notre stand (propreté), poubelles non visibles etc.

- A ne jamais déverser dans le canal le moindre résidu (huile, carburant, eau polluée....etc.).

- A laisser, à notre départ, notre emplacement dans l'état où nous l'avons trouvé.

**Rappel : des commissaires vérifieront les points cités ci-dessus. En cas de non-respect de cette charte, des sanctions seront appliquées.**

Ci-joint le récapitulatif de ces sanctions.

**1er rappel : 150 € d'amende.**

**2ème rappel : 150 € d'amende et 5 tours de pénalités à l'ensemble des bateaux du même team.**

**En cas de récidive, l'équipe se verra exclue de la manifestation.**

**Faire précéder la signature de la formule  
« Lu et approuvé »**

**Date et Signature**

\* : rayer la mention inutile